

tes les parties du Canada, car la grande masse des consommateurs se rend compte de l'importance de cette question. J'espère que le Gouvernement va s'en occuper comme je l'ai suggéré. S'il s'en occupe dans ce sens il fera sans doute plaisir au public.

Je m'arrête. J'ai parlé à la hâte et tâché de m'exprimer aussi brièvement que possible. Je le répète, je reste opposé comme toujours à une augmentation ou à une réduction du tarif jusqu'à ce qu'on ait soumis toute la question à une commission convenablement instituée. Par conséquent il m'est impossible d'appuyer le budget tel qu'il a été présenté par le Gouvernement.

M. HUBBS (Prince-Edouard): Monsieur l'Orateur, les propositions relatives au budget ne sont guère intéressantes ni avantageuses pour le peuple, je crois même qu'elles seront préjudiciables aux meilleurs intérêts de la nation. Il est vrai que l'abolition de l'impôt sur les ventes d'instruments aratoires et sa réduction par rapport aux chaussures vont procurer un certain avantage au public. Mais si on a constaté que l'impôt excessif sur les ventes nuisait au commerce pourquoi ne pas l'avoir supprimé? Cette taxe des ventes irrite tout le monde; du reste il est difficile de l'appliquer et un nombre de gens l'éluent. Pourquoi abolir la taxe de vente sur les machines agricoles et la maintenir sur les machines qui servent aux conserveries? Les produits des conserveries intéressent certainement les fermiers; et pourtant celui qui place ses capitaux dans un établissement de ce genre est obligé de payer sur ses machines un droit de 35 p. 100, outre un impôt de 5 p. 100 sur le montant de la vente. Est-il juste de supprimer la taxe de vente sur les machines agricoles et d'abaisser le tarif sur ces instruments alors qu'on ne fait rien pour dégrever les machines employées dans les conserveries? Est-il juste d'abolir l'impôt sur la vente des machines servant à l'industrie minière et la maintenir sur les conserves, la chaussure et le vêtement que doit acheter le mineur? Je pourrais dire la même chose au sujet des machines qui servent à l'exploitation forestière. Elles sont achetées par de grandes compagnies et pourtant celui qui achète le bois de construction au détail doit payer une taxe sur les ventes; et le bois de construction est absolument nécessaire. Il me semble qu'en abaissant les droits douaniers sur les instruments aratoires de même que sur les machines utilisées dans l'industrie minière et l'exploitation forestière on va se créer des difficultés. On se rappelle qu'il y a deux ans lorsque le Gouvernement augmenta de 2½ p. 100 la préférence britannique sur les lainages, personne n'y attribua grande importance. L'année dernière on y apporta une nouvelle aug-

mentation de 10 p. 100. Nous nous y sommes vigoureusement opposés dans ce coin de la Chambre; mais personne ne prévoyait que cette démarche aurait des conséquences si funestes pour notre industrie lainière; la moitié de ces établissements ont fermé leurs portes ou fait faillite. Je redoute qu'un nombre de nos fabricants d'instruments ne se trouvent dans la même situation d'ici deux ans. Dernièrement j'ai vu une lettre adressée à son agent local, dans ma ville, par une compagnie manufacturière de Toronto; elle lui donnait instruction de vendre ses échantillons et de rentrer parce que le budget la forçait de cesser ses opérations.

L'hon. M. ROBB: Mon honorable ami veut-il me dire le nom de cette compagnie?

M. HUBBS: Je n'en ai pas pris note, mais je puis l'obtenir pour l'honorable ministre. On aurait cru naturellement que le Gouvernement, en présence des résultats désavantageux du traité de commerce avec la France qui depuis une année a diminué nos revenus de près de deux millions de dollars,—presque tout en objets de luxe comme l'a signalé l'honorable député de Lincoln (M. Chaplin),—et des conséquences désastreuses du relèvement de la préférence en faveur de l'Angleterre, aurait tenté de rectifier ces erreurs au lieu d'abaisser le tarif dans son budget. L'honorable ministre nous dit qu'en abaissant le tarif et permettant aux Américains d'inonder nos marchés il rendra le Canada prospère. Est-ce la leçon qu'il faut tirer de notre expérience du passé? Si l'abaissement du tarif est si avantageux pourquoi ne pas accepter l'amendement proposé par l'honorable député de Winnipeg (M. Woodsworth) et tout admettre en franchise,—pourquoi pas faire cadeau du Canada aux Etats-Unis tout de suite au lieu de la faire petit à petit?

L'hon. M. GRAHAM: Où est ce drapeau?

M. HUBBS: Quand même, nous ne serons bientôt qu'une dépendance des Etats-Unis,—du moins c'est au Canada qu'ils viendront déverser leur excédent de production.

L'hon. M. MOTHERWELL: Il est difficile de faire revivre ce vieux canard de 1911.

M. HUBBS: L'honorable ministre de l'Agriculture dit qu'il est difficile d'avoir recours à l'argument de 1911. Eh bien, monsieur l'Orateur, je préfère à ce budget le traité de réciprocité proposé en 1911; en effet le traité nous assurait quelque chose en retour de nos concessions, tandis que l'opération du présent budget ne rapportera rien au pays. Le ministre seul en profite: il aura ainsi les votes des honorables membres à ma gauche et il pourra